



# REPERES 61

**NOVEMBRE 2023**

**NUMERO 32**

**FÉDÉRATION ORNE**

la ligue de  
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

## SOMMAIRE

2. Edito
3. Interview Association Ciné Pays  
Mêlois
4. Ufostreet dans l'Orne
5. Lire et Faire Lire dans l'Orne
6. Projet de loi asile et immigration
7. Journée de la Laïcité

# EDITO

## Quelques rappels sur la loi de 1905

La loi de séparation des Eglises et de l'Etat, votée à l'Assemblée nationale, le 9 décembre 1905, a pour principal et central objectif : la liberté individuelle de conscience. Pour faire prévaloir concrètement cette liberté, si l'Etat s'est séparé des Eglises et devient donc neutre, c'est pour mieux la garantir, pour respecter chaque citoyen.nne et ne faire pression sur aucun.e.

Dès son origine, la loi de 1905 a une portée universelle, incluant l'ensemble de la population dans sa diversité (non-croyant.e.s, athé.e.s, croyant.e.s, agnostiques...)

La laïcité n'est pas une contrainte, c'est la proclamation d'une liberté individuelle qu'il faut assurer : cela implique de la connaître, de la comprendre (la laïcité n'est pas une option –« je suis pour », « je suis contre »- elle s'impose à toutes et tous étant constitutionnelle ), de la faire vivre et de la transmettre comme telle.

La laïcité organisée autour de la liberté de conscience, de la neutralité de l'Etat et de ses agent.e.s est un des fondements du commun possible pour donner sens à cette République indivisible, démocratique, laïque et sociale telle qu'elle est définie dans la Constitution de la Vème République.



# Association Ciné Pays Mélois

## Interview

**Pouvez-vous nous dire en quelques mots comment et pourquoi vous avez mis en place l'association et ce qui vous a motivé autour du cinéma ?**

J'ai été sollicité par la CDC, dont le représentant à la culture était M. Mézier (ancien maire du Mêle). Celui-ci avait été contacté par Génériques qui cherchait à étendre son rayon d'action sur le département de l'Orne concernant le réseau de cinéma itinérant. M. Mézier a fait appel à plusieurs personnes du territoire (environ une quinzaine) afin de voir si un groupe était motivé pour constituer une association. Il savait que j'étais cinéphile. Étant d'origine rural, j'ai fait beaucoup de kilomètres pour aller au cinéma et soutenir les salles qui avaient une programmation de qualité. J'ai naturellement été sensible par le fait de permettre aux habitants du Mêle et des alentours qui n'avaient pas de moyens de transport de pouvoir aller au cinéma chez eux.

**Fait au Mêle sur Sarthe,  
le 27 Novembre 2023**

**Le président  
André Loury**

**Animer une salle de cinéma associative en milieu rural, qu'est-ce que cela veut dire concrètement sur le secteur où intervient votre association ?**

Atteindre le plus de monde possible. Permettre à qui que ce soit et quel que soit le milieu social et l'âge d'avoir accès au cinéma, d'où les tarifs très attractifs. C'est pourquoi nous essayons de diversifier la programmation. Concrètement cela nécessite de donner de son temps, de ne pas, par exemple se contenter d'afficher simplement dans le bourg principal mais de parcourir les différentes communes pour coller l'affiche à l'emplacement mis à disposition (ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes, pourtant la pose d'un panneau est obligatoire, elle est codifiée) et boiter les flyers présentant le film suivant. Cependant, je ne peux pas couvrir tout le territoire, le manque de forces vives se fait sentir. Une autre part du travail est de préserver, voire d'agrandir le groupe de bénévoles afin d'assurer l'accueil du public. Il faut également créer des liens avec les associations de la CDC, pour éventuellement proposer des séances spéciales, comme nous le faisons avec les comités de jumelage, les comités des fêtes, les collectivités et comme nous l'avons fait à deux reprises avec les pompiers par exemple.

**Être bénévole dans votre association, c'est quoi ?**

Comme je l'ai dit, le rôle principal d'un bénévole consiste à accueillir le public lors des séances en délivrant les tickets et en tenant la caisse. Certains prennent des affiches pour les coller dans leur commune ou dans certains commerces.

Assurer le rôle de secrétariat. C'est un travail très important et régulier à accomplir, notamment dans le renouvellement du dossier d'affiliation à La Ligue de l'Enseignement, mais pas que. Pour moi le rôle que tient Christiane (Baguelin) est très important. L'association ne pourrait pas fonctionner sans son travail et j'ai entièrement confiance dans ce qu'elle exécute. De plus, depuis qu'elle s'est investie au niveau départemental et régional de la Ligue, cela permet d'avoir une vision plus complète de l'organisation et des objectifs de la Ligue.

Être bénévole, c'est aussi pouvoir participer au choix de la programmation des séances et d'assister régulièrement aux pré-visionnements de films avant leurs sorties, organisés par MaCaO et Graines d'images, deux associations promulguant le cinéma d'auteur respectivement en Normandie et dans les Pays de Loire.



**Les salles de cinéma ont été toutes impactées par la crise sanitaire. Après celle-ci, comment se porte la vôtre ?**

Sur le plan des entrées, il est évident que la fréquentation a baissé et nous restons sur une petite moyenne par rapport au monde d'avant. Concernant les bénévoles, certains ont donné leur démission, il faut dire que la moyenne d'âge n'est pas en notre faveur. La mise en place de la caisse informatique, en a rebuté plus d'un. Comme nous n'avons des séances que tous les 15 jours et qu'il y a une rotation régulière de bénévoles, il n'est pas toujours aisé de se remettre dans le bain de la caisse informatique.

**Le cinéma est un outil culturel. Comment votre association envisage-t-elle son développement ?**

Entrevoir un développement de notre association était peu envisageable. La population est vieillissante et le coût de la vie se fait ressentir pour nombre d'habitants de la collectivité. Dans ce cas, la priorité est donnée aux paiements des factures de premières nécessité. Il est évident que la culture n'entre pas dans les priorités. Certes les tarifs défient toute concurrence, mais il est en même temps difficile de lutter contre les plate-formes. Avec le covid, les personnes ont pris des habitudes de sédentarisation dans leur foyer, ils se sont renfermés sur eux et ont mis le collectif de côté. Favoriser l'associatif et notamment en matière de culture n'est pas essentiel et ceci est attristant, car c'est le collectif qui crée la solidarité. Cependant, Génériques a enfin pu obtenir l'accord oral du Centre National de la Cinématographie pour que Ciné Pays Mélois puisse accueillir des séances pour les écoles et les collèges du territoire. Nous attendons la confirmation écrite de cet accord et de nous mettre au point avec Génériques sur l'organisation puis avec les établissements scolaires pour mettre en place cette activité en faveur des élèves. Nous pouvons raisonnablement penser que l'activité pourra commencer durant le premier semestre 2024 et de rejoindre le dispositif à part entière à l'entrée de septembre 2024.

**Le Mesle sur Sarthe et la communauté de communes, ce sont des écoles, un collège des spectatrices et spectateurs potentiels, votre association a-t-elle un ou des axes d'interventions en direction de ces publics ?**

(Voir la réponse précédente)

**Une salle Génériques affiliée à La ligue de l'enseignement de l'Orne, qu'est-ce qui a motivé votre association pour ce double choix ?**

C'est une opportunité très importante d'avoir pu conjuguer l'apport de séances de cinéma dans notre milieu rural sous une forme non lucrative et sous le régime associatif. Que nous puissions le faire avec les outils de l'éducation populaire que nous apporte la Ligue de l'Enseignement est une chance pour l'ensemble de la population. La mise en place de séances scolaires va être une ouverture pour les enfants et les adolescents. Le cinéma au-delà de la vision d'un film doit apporter réflexion et débat collectif et ceci est tout à fait rempli avec la Ligue.

**Comment vous contacter pour suivre votre activité, pour devenir bénévole dans votre association ?**

Ciné Pays Mélois dispose d'un site internet régulièrement mis à jour. Mon adresse mail y est notée. La Communauté de Communes relaie les informations sur leur site et sur les différents panneaux lumineux installés à Courtomer et Le Mêle. Je dispose d'une liste d'envoi de 300 à 350 personnes ou collectivités, à qui j'adresse la nouvelle programmation chaque quinzaine. A chaque séance, nous sommes 3 bénévoles, donc toutes personnes désirant rejoindre l'équipe peuvent le faire à cette occasion. D'ailleurs, nous allons accueillir en janvier, l'un de nos spectateurs réguliers.

# UFOSTREET dans l'Orne

Le 25 octobre 2023 à Argentan

Première organisation d'un UFOSTREET dans l'Orne

## Ufostreet, c'est quoi ?

C'est un dispositif organisé par l'UFOLEP dédié particulièrement au public adolescent afin de lui proposer une offre de pratique de proximité autour des cultures dites urbaines.

C'est aménagé des espaces sportifs et culturels sur un lieu comme city stade ou un complexe multisport.



Ce 25 octobre la météo n'était pas au rendez-vous pour jouer à l'extérieur !

Une forte pluie nous a conduit à nous installer à couvert dans le grand gymnase Jidouard d'Argentan mis gracieusement à disposition de l'organisation UFOLEP. Nous remercions chaleureusement la municipalité d'Argentan pour son aide active, la présence de Mme Corinne Chassac ainsi que la coordination efficace de M Adrose Bakhta

Cet UfoStreet a été une journée citoyenne et inclusive autour du sport et de l'art urbain.

Du football sur espace réduit, à la danse hip-hop, en passant par le graff mais aussi le bien-être personnel ou mieux se connaître avec la réalisation d'un bilan de son activité physique quotidienne et une série de tests sur sa capacité physique ...



L'association zone 61 était là pour animer des ateliers de break dance et des représentations, trottrlette, studio d'enregistrement

## Lire et Faire Lire dans l'Orne...

### Grandir pour faire partager encore plus !

Chaque année, des bénévoles, âgé.e.s nécessairement de plus de 50 ans, font vivre, partout en France, le programme Lire et faire lire pour transmettre aux jeunes le plaisir de la lecture. Dans chaque département, une coordination forme et accompagne les bénévoles qui interviennent à l'école ou dans d'autres structures telles que bibliothèques, centres de loisirs, associations de quartier, librairies... C'est l'heure pour Lire et faire lire d'accueillir de nouvelles et nouveaux bénévoles !

Lire et faire lire est un programme national d'ouverture à la lecture et de solidarité intergénérationnelle co-fondé en 1999 par l'écrivain Alexandre Jardin. Lire et faire lire ambitionne de faire découvrir la littérature jeunesse aux enfants, de partager le plaisir des livres et de lutter contre l'illettrisme.

Les bénévoles interviennent dans diverses structures, au plus près de leurs vœux tant géographique que d'âge et des demandes, auprès de petits groupes d'enfants de 0 à 12 ans : crèches, écoles maternelles et élémentaires, collèges, bibliothèques, centres de loisirs, associations de quartier, librairies, centres sociaux, relais petite enfance, centres d'hébergement, ou encore dans des établissements de protection de l'enfance.



Accompagné.e.s et formé.e.s, ces bénévoles interviennent une fois par semaine pour des moments de lecture-loisir. Les séances de lecture sont préparées en concertation avec l'équipe éducative dans le cadre du projet de la structure d'accueil, et sont adaptées aux âges des enfants bénéficiaires.

Porté par les deux réseaux associatifs, la Ligue de l'enseignement et l'Union nationale des associations familiales, Lire et faire lire est mis en œuvre sur l'ensemble du territoire. Les coordinations départementales animent le développement du programme, accompagnent les bénévoles et assurent le lien avec les structures éducatives, culturelles et sociales.

Pour se renseigner et peut-être nous rejoindre, vous pouvez contacter notre coordination départementale au 02.33.82.37.80 ou en vous rendant sur le site Nationale Lire et Faire Lire.

# Projet de loi asile et immigration

## La palme de l'inhumanité et de la déraison revient vers la majorité sénatoriale

### Communiqué de presse

Le projet de loi « Pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration » a été adopté en première lecture par un vote solennel du Sénat ce mardi 14 novembre avant sa transmission à l'Assemblée nationale dans les prochains jours. Alors que la majorité sénatoriale a considérablement accentué la gravité d'un texte déjà très préoccupant, plus de 30 associations, collectifs et syndicats appellent à un sursaut général des forces citoyennes et politiques pour la défense de l'État de droit et de la dignité humaine.

Engagées depuis plus d'un an dans le suivi de cet énième projet de loi « asile et immigration », nos organisations redoutaient fortement l'examen de ce texte par le Sénat. Alors que nous avons compris depuis longtemps que ce texte n'avait plus de prise avec la réalité du fait migratoire et des conditions de vie des personnes exilées dans notre pays, un nouveau pallier de la déraison a été franchi lors de l'examen par le Sénat.

La majorité à la chambre haute a déposé et adopté un grand nombre d'amendements, tous plus répressifs les uns que les autres, tout en multipliant les outrances et propos stigmatisants à l'égard des personnes migrantes. Aucune mesure pouvant « rendre la vie impossible » aux personnes exilées n'a été épargnée, conformément aux ambitions de longue date du ministre de l'Intérieur.

La suppression de l'aide médicale d'État (AME), l'une des maigres aides sociales à laquelle les personnes « sans-papiers » ont droit, en est bien sûr un des exemples les plus aberrants et consternants. Mais l'exclusion des personnes sans titre de séjour du droit à l'hébergement d'urgence et du droit à la réduction tarifaire des transports est tout aussi brutale. Bien d'autres barrières rendant plus difficiles l'accès à un séjour digne dans notre pays ont été méticuleusement édifiées : attaques contre le droit à la vie familiale via le regroupement, la réunification ou les titres de séjour pour ce motif ; contrôle accru de l'immigration étudiante ; nouveaux motifs pour refuser ou retirer un titre de séjour ; instauration de quotas migratoires ; rétablissement du délit de « séjour irrégulier ». Même chose pour le passage à cinq ans de résidence stable et régulière pour l'obtention de prestations sociales, qui ne fera que freiner l'insertion, en particulier des familles et des femmes.

La droite sénatoriale, avec le soutien des centristes, a augmenté de manière draconienne les exigences pour accéder au séjour et à la nationalité : niveau de maîtrise de la langue française accru, « assimilation à la communauté française », respect des principes de la République, limitation des renouvellements de carte de séjour temporaire, etc. Même les arguments les plus utilitaristes, tels que les besoins de main-d'œuvre dans les métiers dits en tension, n'auront pas suffi à faire flancher leurs positions.



Leur acharnement, ainsi que celui du gouvernement, a été sans pareil concernant l'enfermement et l'expulsion des personnes exilées, pourtant déjà largement facilités par le projet de loi initial. L'intervention du juge des libertés et de la détention a ainsi été reculée de deux à quatre jours en rétention, permettant dès lors l'expulsion de personnes sans une décision judiciaire sur la légalité de l'interpellation et le respect des droits. Le texte a sanctuarisé « la double peine », poursuivi le travail de mise à mal des catégories protégées contre les mesures d'expulsion et est même allé jusqu'à mettre fin aux protections contre les obligations de quitter le territoire français. Les demandeurs d'asile pourront eux aussi se retrouver en rétention avant l'enregistrement de leur demande selon ce texte. Malgré une minorité parlementaire soucieuse du respect de la dignité des personnes exilées dans notre pays, l'examen du Sénat a fait sauter des digues que nous pensions jusque-là infranchissables. Loin d'empêcher ce dévouement répressif, le gouvernement l'a tantôt encouragé en déposant lui-même certains amendements déshumanisants, tantôt laissé faire par des mal-nommés avis de « sagesse » qui ont permis un déferlement de restrictions des droits existants.

Nos associations, collectifs et syndicats ne peuvent se résoudre à ce qu'une partie de la représentation nationale se prête à un acharnement aussi déraisonné que dangereux pour les personnes exilées. Face aux fantasmes auxquels une majorité de sénateurs et sénatrices a donné libre cours, nous appelons les citoyens et citoyennes à se mobiliser et les député-es à un sursaut de lucidité pour que le seul cap à tenir soit celui de l'humanité, de la dignité et de l'égalité des droits.

### Organisations signataires

Anafé, ANVITA, ARDHIS, CCFD-Terre Solidaire, Centre Primo Levi, Cimade, CRID, Collectif des travailleurs sans-papiers de Vitry-sur-Seine (CTSPV 94), Dom'asile, Droit à l'école, Emmaüs France, FASTI, Fédération de l'Entraide Protestante (FEP), Forim, Groupe Accueil et Solidarité (GAS), Gisti, Humanity Diaspo, J'accueille Singa, JRS-France, **Ligue de l'enseignement**, LDH, Médecins du Monde (MDM), Observatoire international des prisons - section française (OIP-SF), Pantin Solidaire, Paris d'Exil, RESF93, Secours Catholique Caritas France, Sidaction, SINGA, Solidarité Asie France, Thot, Tous migrants, Union des Étudiants Exilés, Union syndicale Solidaires, UniR, Utopia56.

18 décembre 2023  
Journée internationale des  
migrant.e.s

“

La laïcité  
est notre  
grand  
combat

”

la ligue de  
l'enseignement  
un avenir par l'éducation populaire



**Repères 61 est envoyé à toutes les mairies du département, à tous les établissements scolaires publics de l'Orne (écoles, collèges, lycées), aux associations affiliées à La Ligue de l'enseignement de l'Orne, aux services civiques, aux juniors associations, aux personnels de La Ligue de l'enseignement de la Normandie...**

**FÉDÉRAT!ON ● ORNE**

la ligue de  
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

**FEDERATION DE L'ORNE**

**4, LE BOIS DES CLAIRETS 61000 ST GERMAIN DU CORBEIS**

**TEL : 02.33.82.37.80 FEDERATION61@LALIGUENORMANDIE.ORG**

**ISSN 2534-7918 DIRECTEUR DE PUBLICATION : CHRISTIAN ROUSSELIN**